



COMMISSION REGIONALE BEACH VOLLEY 2011

L L R V B

CHAMPIONNAT BEACH CLUBS TOUR 2011

QUALIFICATIF CHALLENGE DE FRANCE 2011

CHAHIER DES CHARGES
POUR L'ORGANISATION
D'UNE ETAPE

L. L. R. V. B

Maison départementale des Sports
200 Avenue du Père Soulas
34 094 Montpellier Cedex 5

Tel : 04 67 41 78 57 e-mail: lrvb.beach@free.fr

Le Club organisateur d'une étape du Championnat Régional de Beach Volley participe, avec la L.L.R.V.B, au succès de l'événement en remplissant les conditions du cahier des charges exposé ci-après.

1- PREAMBULE

1-1- Labellisé par la Fédération Française de Volley Ball, la Ligue du Languedoc-Roussillon établit les règlements (C.R.Beach, C.R.Arbitrage), les formules sportives (C.R.S) et les classements (C.R.Beach) **du Beach Clubs Tour 2011 qui est qualificatif pour le Challenge de France.** Le BCT est l'événement régional de référence, il accueille à chaque étape une compétition féminine et masculine.

1-2- Mode de qualification par catégorie : Voir le règlement sportif de la compétition.

2- CONDITIONS DE CANDIDATURE :

En utilisant le tableau en dernière page du présent dossier, les intentions de candidatures sont à retourner à la L.L.R.V.B pour le **30/11/2010** en précisant la préférence pour une des dates libres sur le calendrier prévisionnel joint.

Après étude des candidatures, la C.R.Beach désignera au plus tard le 15 janvier 2011 les organisateurs retenus.

3- AMENAGEMENT DU SITE

3-1 INSTALLATIONS ET MATÉRIELS

L'organisateur local aura à sa charge l'installation, avant le début du tournoi :

- Un espace de jeu d'un sable propre, profond (40cm) et nivelé pour au moins 7 terrains de jeu, dont 2 centraux aux dimensions de 24m x 14m.
- Une alimentation électrique
- Une arrivée d'eau + tuyau pour l'arrosage des terrains en cas de température extrême

L'organisateur local devra prévoir des chaises, tables, parasols, pour l'ensemble des terrains (espace de repos des joueurs, table de marque, scoreurs).

L'organisateur local mettra à disposition de la Ligue 3 personnes, à partir de 09h00 et pour toute la durée du tournoi.

Le délégué régional assurera le contrôle de ces fournitures le jour de compétition.

3-2 SÉCURITÉ/SANTÉ

Le Club organisateur local aura la responsabilité totale et la charge du site.

Le site devra être équipé du nécessaire pour les soins du premier secours. En cas d'accident ou d'incident les pompiers et la police sont informés de la manifestation et par conséquent sont prêts à intervenir sur simple appel.

L'organisateur remettra au délégué de la Ligue une liste des téléphones d'urgence (Docteur service....)

Aucune garantie pour le vol n'est assurée par les organisateurs.

4- ORGANISATION SPORTIVE

4-1- DESCRIPTIF DE LA COMPÉTITION

4-1-1- La compétition se déroule normalement sur 1 jour. Convocation des joueurs à 11h00, début des rencontres à 12h00. Les finales se déroulent à partir de 18h00 sur les terrains centraux. L'organisateur peut décider d'organiser sur 2 journées, en particulier s'il opte pour un tournoi senior du Beach Volley System (BVS). Voir le cahier des charges spécifique en annexe.

4-1-2- Les conditions de la compétition font l'objet d'une annexe au règlement sportif.

4-2- PERSONNEL

4-2-1- La Ligue (Commission Régionale Beach) met à disposition un délégué Régional et deux techniciens pour assurer la partie sportive. Le délégué Régional est responsable de la transmission à la L.L.R.V.B des résultats complets le soir même de la compétition.

4-2-2- La C.R.A désigne 2 arbitres officiels, dont un superviseur.

4-2-3- Avec l'aide du club organisateur, la ligue assure les fournitures, le montage, le démontage et l'enlèvement du matériel nécessaire à l'organisation sportive.

4-2-4- Une commission de Discipline sera créée à chaque tournoi. Elle sera composée :

- **du juge arbitre (désigné par la CRA dans le panel d'arbitres présents)**
- **du délégué de la L.L.R.V.B**
- **du délégué de l'organisation locale**
- **du représentant des joueuses**
- **du représentant des joueurs**

Elle aura comme rôle de traiter immédiatement et le cas échéant, toute affaire disciplinaire. Sa décision sera appliquée aussitôt.

4-3- TENUES et BALLONS

4-3-1- Tenues : Les équipes utilisent leurs propres tenues aux couleurs de leur Club de Beach, uniformes et numérotées.

4-3-2- Ballons : Les équipes utilisent leur propre ballon référencé ballon de Beach.

5- RESTAURATION

Système de restauration à discrétion du club sous réserve **d'une autorisation écrite officielle préalable de la Commune.**

6- PROMOTION – COMMUNICATION

6-1- RELATION PRESSE

Le Club organisateur en collaboration avec l'Attaché de Presse de la LLRVB :

- pourra assurer les relations Presse au niveau régional ; les dossiers, photos, pourront être fournis par la L.L.R.V.B
- pourra assurer le lien avec les chaînes de télévision et radios locales

6-2- COMMUNICATION

La campagne de communication sera menée conjointement par le Club organisateur local et la L.L.R.V.B.

Tout document réalisé et diffusé dans le cadre de cet événement devra être validé par la commission régionale Beach.

7- PARTENARIAT

7-1- L'organisateur local pourra démarcher librement les entreprises en veillant à ne pas être concurrent des partenaires de la L.L.R.V.B.
Une liste des partenaires L.L.R.V.B à ne pas contacter peut être demandée.

7-2- La Ligue du Languedoc Roussillon Volley Ball mettra à la disposition de l'organisateur local un minimum de 30% des espaces publicitaires (qui pourront atteindre jusqu'à 50% suivant accords avec la L.L.R.V.B) sur les structures de la Ligue.

8- COUPES / LOTS / CEREMONIE DE CLOTÛRE

8-1- Le Club Organisateur fournira 6 coupes, une pour chaque équipe vainqueur dans sa catégorie, chaque coupe gravée comme suit :

**BEACH CLUBS TOUR 2011
VAINQUEUR
(date et lieu de la compétition)**

8-2- La remise des prix est effectuée par un représentant de la ville d'accueil et club organisateur ainsi que d'un représentant de la L.L.R.V.B durant la cérémonie de clôture.

8-3- L'organisateur local organise la cérémonie de clôture suivant le protocole pré-établi en relation avec le délégué Régional.

9- RESPECT DU CAHIER DES CHARGES

9-1- Toute candidature privée (organismes non-affiliés à la F.F.V.B) doit être garantie par un club ou une association support affiliée à la F.F.V.B et transiter par la Ligue.

9-2- En cas de non respect des clauses du présent cahier des charges, la LLRVB se réserve le droit d'annuler l'organisation et d'imputer au Club support les frais inhérents à cette annulation.

10- CLAUSES D'ANNULATION : Cas de force majeure

10-1- Dans un délai de 2 heures avant le début de la compétition : la L.L.R.V.B, le club organisateur prennent les décisions adaptées.

10-2- Pendant la compétition : une commission réunissant les représentants L.L.R.V.B, les représentants des joueurs, le club organisateur local et le juge arbitre étudieront les possibilités de reporter ou d'adapter le tournoi.

11- CONDITIONS FINANCIERES

Le club organisateur versera à la L.L.R.V.B une redevance de 200 euros pour l'organisation d'une journée d'étape

12 – CATEGORIES D'AGE

Pour les garçons et pour les filles, chaque tournoi comporte 3 catégories d'âge :

- moins de 15 (minimes)
- moins de 17 (cadets)
- moins de 19 (juniors) ou juniors/seniors si tournoi BVS.

13- Organigramme organisation

Organisateur	
Responsable	
Dates proposées :	
Club support affilié	
Partenaires organisateur	
Lieu de compétition	
Accès	
Directeur compétition	
Juge arbitre	
Délégués L.L.R.V.B	
Partenaire L.L.R.V.B	

A, le

Pour la L L R V B

Pour l'Organisateur

Le président
Valérie DELOUTRE

Commission Régionale
Beach Volley
Roger COIGNAT